



## Question écrite n° 44-43969

*Ministère interrogé :*

**Ministère l'Économie, de l'industrie et de l'emploi**

*jeudi 26 février 2009*

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'évolution du prix du gaz.

Depuis 2005 et la privatisation de Gaz de France, la facture de gaz de 11 millions d'abonnés s'est considérablement alourdie. Chaque ménage doit consacrer plusieurs centaines d'euros supplémentaires pour se chauffer. Nombre de nos concitoyens, déjà touchés par la baisse du pouvoir d'achat et la crise économique, doivent faire face à des factures de gaz toujours plus élevées. Cette hausse est d'autant plus lourde à supporter pour les entreprises. Indexé sur le prix du pétrole, le prix du gaz est révisé trimestriellement en fonction des fluctuations du cours du pétrole. Or, après avoir traversé une période de forte inflation, le prix du baril de pétrole atteint aujourd'hui un niveau équivalent à celui du deuxième trimestre 2007. De fait, si le prix du gaz a bien suivi l'augmentation du cours du baril qui a dépassé les 150 dollars en juillet 2008, les citoyens sont désormais en droit d'attendre une baisse effective des tarifs. Après une série de hausses en 2008, +4 % en janvier, +5,5 % en avril et +5% en août, toutes justifiées par l'indexation sur les cours pétroliers, on ne peut que déplorer le peu d'empressement du Gouvernement à revoir les tarifs réglementés du gaz à la baisse, alors que prix du pétrole s'est effondré et que le mécanisme de lissage sur les six derniers mois aurait dû conduire à une révision à la baisse. Après un report inacceptable au 1<sup>er</sup> avril du nouveau calcul du prix du gaz prévu le 1<sup>er</sup> janvier, il est incompréhensible que le groupe GDF-Suez n'ait annoncé aucune baisse pour l'année 2009 et continue par ailleurs à réclamer même une augmentation des prix du gaz. De ce fait, il paraît légitime de s'interroger sur le bilan de la fusion GDF-Suez dont la mission de service public semble avoir été relayée au second plan. Alors que l'argument des promoteurs de la fusion était la baisse des prix pour les consommateurs, il est étonnant et choquant de voir que la bonne santé de l'entreprise ne bénéficie pas à ses clients. Des factures de gaz plus élevées, en période de crise économique impacte directement le pouvoir d'achat de nos concitoyens et pénalise durement nos entreprises. Les tarifs réglementés sont fixés par le Gouvernement, après demande de GDF et avis de la Commission de régulation de l'énergie. On peut alors croire que l'État préfère maintenir des prix élevés afin de conforter ses rentrées fiscales et les revenus que son statut d'actionnaire lui assure.

Aussi, pour soutenir l'activité économique et le pouvoir d'achat de nos concitoyens, Jean-Michel Villaumé demande donc quelle décision concrète le Gouvernement compte prendre afin d'assurer une baisse du prix du gaz qui doit suivre logiquement l'effondrement des prix du pétrole.